



## *Le respect du Multilinguisme sur les bâtiments de la Commission*

Récemment, de nombreuses affiches sont apparues sur les bâtiments de la Commission européenne à Bruxelles, rédigées uniquement en langue anglaise, alors même que la représentativité des langues de grande diffusion dans l'Union européenne est la suivante : Allemand (90 millions de locuteurs), Français (68 millions), Anglais (61 millions). La Commission européenne ne s'appuie sur aucune base légale pour promouvoir ce monolinguisme, dans une ville à majorité francophone. Elle ne respecte même plus la réglementation en vigueur sur le territoire du pays d'accueil en matière linguistique, comme elle l'a pourtant fait depuis sa création. Pourtant, le respect élémentaire des droits des citoyens devrait consister à afficher tout d'abord dans les trois langues officielles de la Belgique, c'est-à-dire le Néerlandais, le Français et l'Allemand.

Le meilleur moyen de sensibiliser au plus près le citoyen ne peut consister à communiquer avec lui dans une langue étrangère comme l'affirme la Commissaire M. Walström, dans son Livre blanc sur la communication. Avec de tels manquements, sans prise en considération de la sensibilité du pays d'accueil, la Commission prend le risque de pervertir encore un peu plus l'idée européenne auprès des citoyens européens. Enfin, comment expliquer glissement constant vers l'unilinguisme alors même que la Commission prône officiellement le multilinguisme, avec comme symbole fort, la récente nomination de M. L. Orban, Commissaire en charge de ce dossier. La FFPE a du mal à croire qu'il s'agit tout simplement d'une erreur de stratégie de communication et demande le respect du multilinguisme dans toutes les formes d'expression de la Commission, comme le font d'ailleurs les autres Institutions de l'Union européennes installées à Bruxelles.

La FFPE dénonce fortement cette dérive vers la langue unique, alors même qu'il est désormais demandé aux fonctionnaires (dans le nouveau statut), de posséder la connaissance d'au moins 3 langues de travail. Ce processus préoccupe les fonctionnaires, car il privilégie une langue, lui conférant "de facto" un statut de supériorité sur toutes les autres langues des Traités et lui procure un avantage incontestable sur le plan culturel. Forte de sa diversité culturelle, l'Union européenne au contraire du continent américain est plurielle, c'est ce qui en fait sa richesse, elle entend la conserver. Par ses agissements, la Commission, pourtant garante de l'intérêt général, ne donne pas le bon exemple et n'encourage pas l'apprentissage des langues, ce qui est plutôt paradoxal pour une Institution multiculturelle, qui prétend représenter les différentes composantes de l'Union Européenne.

La FFPE s'interroge. Elle se demande par exemple pourquoi a-t-il été décidé que les élargissements de l'Union ne se feraient qu'en anglais, en écartant d'emblée le Français ou l'Allemand qui étaient pourtant des langues fort répandues dans les pays d'Europe centrale et orientale?

La FFPE se demande qui a pris la décision politique de ce mode de faire, voire de cette "mode" tout court. Certainement pas le Collège des Commissaires. Sur le plan juridique, cette pratique n'a par ailleurs aucune légitimité (la base juridique relève des Traités dans lesquels les langues de l'Union ont toutes le statut de langues officielles).

Il faut savoir qu'il y a pourtant parmi les fonctionnaires de la Commission, une forte demande de respect du multilinguisme, notamment sur les sites web, les offres d'emploi, les plaques et affiches assurant la visibilité de l'institution. D'ailleurs concernant les offres d'emploi et autres annonces monolingues dans de nombreux supports de presse, notre syndicat n'a reçu l'année passée qu'une réponse laconique de la part du Commissaire S. Kallas. La FFPE attend désormais des actes concrets visant à remédier à cette situation.

### **LA FFPE EST A VOTRE ECOUTE**

*Rejoignez la FFPE, l'organisation indépendante qui défend les intérêts de la Fonction publique européenne.  
Pour adhérer: envoyer un message à notre adresse: [Osp-Ffpe-Bxl@ec.europa.eu](mailto:Osp-Ffpe-Bxl@ec.europa.eu)*

Le Comité Exécutif FFPE Section Commission BRUXELLES



## *Le respect du Multilinguisme sur les bâtiments de la Commission*

Récemment, de nombreuses affiches sont apparues sur les bâtiments de la Commission européenne à Bruxelles, rédigées uniquement en langue anglaise, alors même que la représentativité des langues de grande diffusion dans l'Union européenne est la suivante : Allemand (90 millions de locuteurs), Français (68 millions), Anglais (61 millions). La Commission européenne ne s'appuie sur aucune base légale pour promouvoir ce monolinguisme, dans une ville à majorité francophone. Elle ne respecte même plus la réglementation en vigueur sur le territoire du pays d'accueil en matière linguistique, comme elle l'a pourtant fait depuis sa création. Pourtant, le respect élémentaire des droits des citoyens devrait consister à afficher tout d'abord dans les trois langues officielles de la Belgique, c'est-à-dire le Néerlandais, le Français et l'Allemand.

Le meilleur moyen de sensibiliser au plus près le citoyen ne peut consister à communiquer avec lui dans une langue étrangère comme l'affirme la Commissaire M. Walström, dans son Livre blanc sur la communication. Avec de tels manquements, sans prise en considération de la sensibilité du pays d'accueil, la Commission prend le risque de pervertir encore un peu plus l'idée européenne auprès des citoyens européens. Enfin, comment expliquer glissement constant vers l'unilinguisme alors même que la Commission prône officiellement le multilinguisme, avec comme symbole fort, la récente nomination de M. L. Orban, Commissaire en charge de ce dossier. La FFPE a du mal à croire qu'il s'agit tout simplement d'une erreur de stratégie de communication et demande le respect du multilinguisme dans toutes les formes d'expression de la Commission, comme le font d'ailleurs les autres Institutions de l'Union européennes installées à Bruxelles.

La FFPE dénonce fortement cette dérive vers la langue unique, alors même qu'il est désormais demandé aux fonctionnaires (dans le nouveau statut), de posséder la connaissance d'au moins 3 langues de travail. Ce processus préoccupe les fonctionnaires, car il privilégie une langue, lui conférant "de facto" un statut de supériorité sur toutes les autres langues des Traités et lui procure un avantage incontestable sur le plan culturel. Forte de sa diversité culturelle, l'Union européenne au contraire du continent américain est plurielle, c'est ce qui en fait sa richesse, elle entend la conserver. Par ses agissements, la Commission, pourtant garante de l'intérêt général, ne donne pas le bon exemple et n'encourage pas l'apprentissage des langues, ce qui est plutôt paradoxal pour une Institution multiculturelle, qui prétend représenter les différentes composantes de l'Union Européenne.

La FFPE s'interroge. Elle se demande par exemple pourquoi a-t-il été décidé que les élargissements de l'Union ne se feraient qu'en anglais, en écartant d'emblée le Français ou l'Allemand qui étaient pourtant des langues fort répandues dans les pays d'Europe centrale et orientale?

La FFPE se demande qui a pris la décision politique de ce mode de faire, voire de cette "mode" tout court. Certainement pas le Collège des Commissaires. Sur le plan juridique, cette pratique n'a par ailleurs aucune légitimité (la base juridique relève des Traités dans lesquels les langues de l'Union ont toutes le statut de langues officielles).

Il faut savoir qu'il y a pourtant parmi les fonctionnaires de la Commission, une forte demande de respect du multilinguisme, notamment sur les sites web, les offres d'emploi, les plaques et affiches assurant la visibilité de l'institution. D'ailleurs concernant les offres d'emploi et autres annonces monolingues dans de nombreux supports de presse, notre syndicat n'a reçu l'année passée qu'une réponse laconique de la part du Commissaire S. Kallas. La FFPE attend désormais des actes concrets visant à remédier à cette situation.

### **LA FFPE EST A VOTRE ECOUTE**

*Rejoignez la FFPE, l'organisation indépendante qui défend les intérêts de la Fonction publique européenne.  
Pour adhérer: envoyer un message à notre adresse: [Osp-Ffpe-Bxl@ec.europa.eu](mailto:Osp-Ffpe-Bxl@ec.europa.eu)*

Le Comité Exécutif FFPE Section Commission BRUXELLES